



TD Assistante

Votre secrétaire indépendante

Conditions générales de prestation de service

1 - Objet

Séverine Lecomte propose des services ponctuels ou réguliers d'assistance à la gestion administrative et bureautique.

2 - Disponibilité

Les prestations prévues à l'article 1 seront réalisées selon la disponibilité de Séverine Lecomte et du Client.

Aucun minima d'heure n'est à réaliser, toutefois, il est préférable de prévoir un minimum de 2 heures consécutives pour toute demande de prestation sur site (voir article 3)

Séverine Lecomte ferme son activité entre Noël et Nouvel An + 3 semaines consécutives entre le 1^{er} juillet et le 31 août, cependant à la demande du Client, Séverine Lecomte vous propose de rechercher une collaboratrice afin d'assurer le remplacement en son absence.

3 - Lieux et tarifs

Lieux :

Les prestations prévues à l'article 1 pourront être réalisées indifféremment dans les locaux du Client ou dans ceux de Séverine Lecomte, après accord de chacun.

Tarifs :

Les tarifs sont révisables chaque année au 1^{er} janvier.

Remises et majorations :

Une remise de 10% sera appliquée pour les prestations de plus de 40 heures mensuelles

Pour toute demande de prestations ponctuelles ou régulières sur site inférieure à 3H consécutives, des frais de déplacement seront facturés. Le travail sur site sera effectué avec le matériel du Client

Les frais de livraison engagés par Séverine Lecomte seront refacturés au Client selon les tarifs en vigueur de La Poste.

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis.

Le solde devra être payé au plus tard à la date indiquée sur la facture et, à défaut, le 30ème jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée.

Pour les prestations régulières, elles devront être réglées chaque fin de mois à réception de la facture

5 Conditions d'escompte

Aucun escompte ne sera accordé pour tout paiement anticipé, sauf indication contraire sur la facture.

6- Pénalités de retard

Des pénalités de retard seront exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31^{ème} jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée.

Les pénalités de retard sont égales à 5% de la facture.

7 Nature des obligations

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues à l'article 1 ci-dessus, Séverine Lecomte s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

8 Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas le client à annuler le contrat ou à bénéficier de dommages et intérêts.

9 Confidentialité et propriété des résultats

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentiels les données ou concepts, informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques, commerciaux) auxquels elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du Client à compter du paiement intégral de la prestation et le Client pourra en disposer comme il l'entend. Le Prestataire s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à obtenir préalablement l'autorisation écrite du Client.

10 Obligation de collaboration

Le Client tiendra à la disposition de Séverine Lecomte toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat.

11 Responsabilité

Séverine Lecomte mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client pour la réalisation de sa prestation.

Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

Le Client convient que Séverine Lecomte n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demande que le Client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le Client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

12 Traitement des données à caractère personnel

Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Afin de faire valoir ses droits, le client prendra contact directement avec Mademoiselle Lecomte par courrier ou mail.

13 Juridiction compétente

TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE S'ÉLEVER ENTRE LES PARTIES, A PROPOS DE L'EXECUTION OU DE L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT, SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT NAZAIRE (44).